

**COMMUNIQUÉ No. 52 — 23 DÉCEMBRE 2021**  
**INFORMATION**

**Aux membres des équipes pastorales,  
Aux prêtres, diacres, RSE, APL,  
Aux fidèles engagés dans l'animation de leur communauté,  
Aux membres des congrégations religieuses,  
Au personnel de l'archevêché,**

Chers frères et sœurs,

Suite aux diverses annonces survenues hier, notre archevêque souhaite confirmer que **nous allons de l'avant avec la tenue des messes du temps de la Nativité**, selon les consignes sanitaires en vigueur et les indications contenues dans le présent communiqué et dans le précédent (no. 51, daté du 17 décembre).

Voici, à ce sujet, le message de Monseigneur Lépine:

*Chers membres du personnel pastoral, chères équipes, chers bénévoles*

*Depuis une semaine nous sommes plongés dans l'incertitude par le variant Omicron.*

*Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre sens de la mission, votre engagement et votre constance, depuis près de deux ans et à travers la fatigue. Vous servez le Peuple de Dieu et la société en œuvrant à une pastorale hybride. Vous avez développé des outils pour rejoindre les gens en ligne. Lorsque c'est possible, vous assurez l'ouverture de l'église et l'encadrement sécuritaire des personnes. Vous avez ainsi mis en valeur l'importance de la vie spirituelle et du témoignage de l'accessibilité, en présence comme en ligne.*

*Le variant Omicron nous rappelle qu'il ne faut pas baisser la garde dans le combat contre la pandémie. Mais que ce soit au centre d'achat, au marché d'alimentation ou à l'église, les mesures de prévention, comme le lavage des mains, le masque et la distanciation ont fait leur preuve.*

*Prudence et patience demeurent de mise. Ce qui veut dire que les **conditions de possibilité de l'ouverture d'une église et de la tenue des célébrations** sont, d'une part **l'indispensable observation des mesures sanitaires**; et, d'autre part, la nécessaire **équipe d'accueil pour encadrer les personnes et leur circulation**. Si pour diverses raisons, dont les ressources en bénévoles, ce chemin n'est pas praticable, l'important c'est de demeurer en « tenue de service » en s'appuyant sur la grâce de Dieu qui fait toujours son chemin.*

*Les lieux de culte demeurent un service essentiel. Le premier choix demeure la messe, **lorsque possible**. Mais, **en toute liberté**, si votre **équipe pastorale juge que la tenue des messes ne sera pas possible**, sur le terrain, vous savez les mesures autres ou complémentaires qu'il vous sera possible de mettre en œuvre, les formes d'aménagement que vous pouvez mettre en place : garder les portes de l'église ouvertes; offrir*

*la communion sur le parvis de l'église aux non-vaccinés; inviter les gens à suivre la messe en ligne et à venir à l'église pour la communion; etc.*

*Avec une équipe, des mesures qui ont fait leur preuve, à l'intérieur des mesures à ce jour des autorités sanitaires et gouvernementales, nous pouvons avoir confiance d'offrir un environnement sécuritaire.*

*Jusqu'ici nous avons été protégés par Dieu car Il nous a gardés dans la mission. Continuons de compter sur sa grâce pour continuer de prodiguer les soins de l'âme à travers ce temps où la COVID-19 frappe mais où les mesures de restrictions causent également des dommages collatéraux.*

*Tenons ensemble Prière, Bienveillance et Paix*

† Christian Lépine  
Archevêque de Montréal

Avec ce message de notre archevêque, nous devons donc insister sur le strict respect des mesures sanitaires. Je vous encourage à communiquer à vos bénévoles et intervenants de respecter et faire respecter les directives suivantes:

- Ne pas tenir de conversations prolongées dans les espaces d'accueil (portiques, arrière de l'église, etc.);
- Diriger les gens à leur place et les enjoindre d'y rester pour la durée de la célébration; ne pas autoriser les conversations dans les allées en attendant le début de la célébration;
- Distribuer la communion dans les bancs, pour limiter au maximum les déplacements dans l'assemblée;
- Inviter les participants à sortir dans l'ordre à la fin de la messe, sans conversation prolongée à l'intérieur ou sur le parvis extérieur;
- Désigner un bénévole qui rappelle périodiquement à l'assemblée (au micro à l'avant) les consignes de déroulement avant le début de la célébration.

Nous vous présentons par ailleurs plus bas certaines précisions touchant les célébrations dans nos églises. Nous vous faisons également part de certaines précisions au sujet des bureaux d'accueil des paroisses et du télétravail pour les employés des fabriques et organismes d'Église.

Mais tout d'abord, je souhaite porter à votre attention l'annonce de la célébration de la fête de l'Épiphanie 2022 afin que vous puissiez réserver la date.

## **1. À VOS CALENDRIERS: Fête de l'Épiphanie – 15 janvier 2022**

Comme par les années passées, Mgr Christian Lépine invite l'ensemble du personnel pastoral et les forces vives de notre diocèse à un rassemblement festif dans le cadre de la fête de l'Épiphanie. La rencontre aura lieu sur Zoom le samedi 15 janvier de 10h à midi. Vous trouverez l'invitation [ici](#). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire donc veuillez ne pas répondre à ce communiqué.

## **2. Mise-à-jour des mesures sanitaires pour la période des fêtes**

Alors que presque tous les lieux de rassemblement ont été fermés par les autorités, celles-ci ont décidé de laisser les lieux de culte ouverts parce qu'ils reconnaissent que les gens ont besoin de se rassembler et de se recueillir en ces temps difficiles. Elles tiennent toutefois à ce que les personnes qui fréquentent les lieux de culte présentent leur passeport vaccinal.

Cela dit, voici quelques précisions :

- S'il est possible de laisser un lieu de culte ouvert aux visiteurs en dehors des heures de rassemblement, les visiteurs doivent présenter leur passeport vaccinal. Le règlement s'applique à l'accès au lieu de culte et non aux rassemblements ;
- Une seule exception à cette règle : les personnes itinérantes. « *Le passeport vaccinal est requis pour accéder à un lieu de culte. Les personnes itinérantes sont exemptées de présenter leur passeport vaccinal pour y accéder.* » Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/lieux-et-activites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19#c128079> ;
- **Pour les baptêmes** : il n'est pas possible d'utiliser les exceptions prévues pour les mariages et les funérailles. Le passeport vaccinal est donc requis et les limites de capacité doivent être respectées ;
- **Activités de catéchèse** : il faut appliquer les règles qui régissent les organismes communautaires. <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-en-vigueur/organismes-communautaires>. Toutefois, il est utile de rappeler que les activités scolaires et parascolaires sont annulées depuis le 21 décembre. La plus grande prudence est de mise et il vaut mieux reporter les activités prévues jusqu'à ce que la situation épidémiologique redevienne sous contrôle ;
- **Les activités privées dans une salle louée ou un lieu public intérieur** : la limite est de 10 personnes. <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-en-vigueur/activites-et-sorties/activites-privées-dans-un-lieu-public>. Dans le cas d'une salle située dans un lieu de culte, le passeport vaccinal est exigé, puisque de manière générale il l'est pour accéder au lieu de culte.

Toutes les règles sanitaires qui s'appliquent aux lieux de culte peuvent changer rapidement, compte tenu de l'évolution de la pandémie. Demeurons tous à l'attention des annonces. Malgré la fermeture des

bureaux de l'archevêché pour la période des Fêtes, je tâcherai de vous faire parvenir les consignes et ajustements nécessaires dans les meilleurs délais.

### 3. Télétravail

Face à la recrudescence des cas de COVID-19 et à l'augmentation des hospitalisations, le gouvernement appelle les employeurs à préconiser le **retour au télétravail**. **Jusqu'à nouvel ordre**, nous demandons donc aux Fabriques et autres organismes d'Église de retrouver les pratiques qui avaient été mises en place lors des premières vagues de la pandémie.

Par exemple:

1. Accueil au bureau sur rendez-vous seulement; présence au bureau uniquement pour le traitement des urgences; dans ces éventualités, garantir la stricte application des mesures de prévention requises: distanciation, port du masque obligatoire, désinfection des mains, etc.
2. Affichage des informations de contact (courriel et numéro de téléphone d'un.e préposé.e à l'accueil) à la porte du bureau et à tout endroit pertinent);
3. Messagerie vocale et site web comportant les informations utiles;
4. Si possible, transfert des appels au téléphone d'une personne chargée de l'accueil;

Par ailleurs, dans la mesure du possible, merci de penser aux personnes qui risquent d'être plus isolées à cause des mesures en vigueur, par:

5. La diffusion en ligne des célébrations et événements de votre communauté (zoom; Facebook live; YouTube; etc.)
6. Le temps accordé à l'écoute des personnes en difficulté, au téléphone ou via internet.

Chers frères et sœurs, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, à nous souhaiter, de vivre cette période de Fêtes, au-delà des épreuves et malgré la fatigue accumulée, dans la véritable Paix qui nous vient du Ciel et dans la Joie profonde qui jaillit de cet « amour jaloux » que le Seigneur nous manifeste en nous donnant son Fils unique.

En Lui,



† Alain Faubert, VG